Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 23 (1905)

Heft: 50

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 50 XXIII. Jahrgang. Bern, Dienstag, 7. Februar. 1905 Berne, Mardi, 7 Février. XXIIIme année. № 50
Erstes Blatt. Première feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.
Redaktion und Administration im Bidgenössischen Handelsdepartement.
Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.
Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).
Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale neuchâteloise, à Neuchâtel.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Laupen.

1905. 3. Februar. Die **Käsereigenossenschaft von Diki in Gammen**, mit Sitz in der Waldegg, Gemeinde Diki, am 29. Dezember 1887 in das Handelsregister von Laupen eingetragen (S. H. A. B. Nr. 120 vom 31. Dezember 1887, pag. 998) hat in ihrer ausserordentlichen Hauptversammlung vom 22. Januar 1905 in den Vorstand neu gewählt: als Präsident: am Platze des Friedrich Düllmann den Eduard Krummen, von Ferenbalm, in Gammen, und als Kassier an Stelle des Johann Herren den Friedrich Henzer, von Albligen, in Schönenbühl.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1905. 3. Februar. Inhaber der Firma **M. Mangold-Saladin** in Liestal ist Meinrad Mangold-Saladin, von Nuglar, in Liestal. Die Firma erteilt Prokura an Hermann Schweizer, von Rafz (Zürich), in Liestal. Natur des Geschäftes: Baugeschäft und Baumaterialienhandlung.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Baden.

1905. 3. Februar. Unter dem Namen **Schützengesellschaft Turgi** besteht, mit dem Sitze in Turgi, ein Verein, welcher die Bildung guter Schützen, die Förderung des Schiesswesens, die Weckung und Belebung vaterländischen Sinnes in jeder Richtung bezweckt. Die Statuten sind am 10. Dezember 1904 festgestellt worden. Die Organe des Vereins sind: die Generalversammlung, ein aus fünf Mitgliedern bestehender Vorstand und die Rechnungsrevisoren. Der Vorstand vertritt den Verein nach aussen. Namens desselben führt der Präsident oder der Vize-Präsident kollektiv mit dem Aktuar die rechtsverbindliche Unterschrift. Präsident ist Fritz Füglister, von Obersiggenthal; Vizepräsident ist Rudolf Schneider, von Zell (Zürich); Aktuar ist Robert Killer, von Turgi, alle in Turgi.

3. Februar. Unter dem Namen **Christlicher Dienstboten- und Arbeiterinnenverein Baden** hat sich, mit dem Sitze in Baden, ein Verein gebildet, welcher den Zweck hat, christliches Leben und wahre Tugend unter seinen Mitgliedern zu erhalten und zu fördern, ihnen zu ihrer zeitlichen Wohlfahrt nach Kräften behilflich zu sein. Die Statuten sind am 25. Dezember 1904 festgestellt worden. Die Organe des Vereins sind die Generalversammlung und eine aus drei Mitgliedern bestehende Direktion. Diese vertritt den Verein nach aussen und führt die rechtsverbindliche Unterschrift in der Weise, dass je zwei Mitglieder derselben kollektiv zeichnen. Mitglieder der Direktion sind: Otto Schibli, Pfarrhelfer, von Fislisbach; Joseph Borsinger-Rohn, Stadtrat, von Baden; Albrik Meier, zum «Gambrinus», von Wettingen, alle in Baden.

Bezirk Bremgarten.

3. Februar. Inhaber der Firma **Rich. C. Pottstock** in Wohlen ist Richard Carl Julius Heinrich Pottstock, von Bremen, in Wohlen. Natur des Geschäftes: Import von Rohmaterialien für Geflechtfabrikation. Geschäftslokal: Schulstrasse Nr. 363.

Bezirk Rheinfelden.

3. Februar. Die Genossenschaft unter der Firma **Viehversicherungsgesellschaft Möhlin** in Möhlin (S. H. A. B. Nr. 139 vom 10. April 1902, pag. 554) hat an Stelle von Otto Wirthlin zum Mitgliede des Vorstandes gewählt: Otto Delz, von und in Möhlin.

3. Februar. Die Firma **Weichert'sche Apotheke** in Rheinfelden (S. H. A. B. Nr. 437 vom 18. November 1904, pag. 1745), ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Aigle.

1905. 3 février. Sous la raison sociale **Société des Carrières d'Arvel**, il est créé une société anonyme qui a son siège à Villeneuve, et qui a pour but: 1° l'acquisition des Carrières d'Arvel et les terrains nécessaires à leur exploitation; 2° l'exploitation de carrières à Arvel; 3° la fabrication des produits qui en dépendent; 4° l'acquisition d'autres carrières et leur exploitation. Les statuts de la société portent la date du vingt-quatre janvier mil neuf cent cinq. La durée de la société a été fixée à dix-neuf ans, à dater du 1er janvier 1905. Le capital social est de trois cents mille francs, divisé en six cents actions de cinq cents francs chacune, au porteur. Les publications de la société ont lieu dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud, paraissant à Lausanne. La société est représentée vis-à-vis des tiers par un directeur nommé par le conseil d'administration. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective des membres du conseil d'administration qui sont: Alexandre Koller, de Montsevelier (Berne), ingénieur, à Lausanne; Eugène Jost, de Winigen (Berne), architecte à Lausanne; Charles Niess, d'Orbe, avocat, à Lausanne; Henri Bontems, de Villeneuve, y domicilié; Jean Berger, de Villeneuve, y domicilié. La société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son directeur qui est Jean Schildknecht, de Eschlikon (Thurgovie), domicilié à Villeneuve. Bureux de la société: à Villeneuve, Grand'Rue, maison Berger.

Bureau d'Orbe.

3 février. La société en nom collectif **Muller & May**, à Orbe (F. o. s. du c. du 13 février 1903, n° 56, page 221), est dissoute; la liquidation étant terminée, sa raison est radiée.

3 février. L'association **Société de fromagerie d'Agiez**, à Agiez (F. o. s. du c. du 9 février 1888, n° 17, page 126), fait inscrire que dans son assemblée générale et séance du comité du 22 décembre 1904, elle a composé son comité de: Jules Campiche, président; François Vallotton, vice-président; Charles Baudraz, secrétaire; Émile Baudraz, caissier; David Poget, membre, tous domiciliés à Agiez.

Bureau d'Oron.

1er février. La raison **Louis Gillièron**, à Châtillens (F. o. s. du c. du 9 juin 1899, n° 190, page 766), est radiée d'office ensuite du départ du titulaire.

1er février. La raison **Gossweiler Charles** à Oron-la-Ville (F. o. s. du c. du 20 avril 1896, n° 112, page 462), a ajouté à son commerce: Exploitation du «Café de l'Union».

1er février. L'association dite **Société de laiterie de Chesalles**, à Chésalles-sur-Oron (F. o. s. du c. du 21 mai 1887, n° 52, page 396), fait inscrire que, dans son assemblée générale du 14 janvier 1905, elle a procédé au renouvellement de son comité qui est actuellement composé comme suit: président: Alexis Corboz; vice-président: François Maillard; secrétaire-caissier: Constant Cardinaux; membres: Adrien Jan et Alexis Waridel, tous à Chésalles.

Bureau de Payerne.

31 janvier. Sous la dénomination de **Moulin agricole de Payerne**, il existe une association ayant siège à Payerne et qui a pour but l'entreprise et l'exploitation d'un moulin agricole, permettant d'assurer aux agriculteurs faisant partie de l'association, la mouture, cas échéant l'achat et la vente des céréales et autres produits servant à l'agriculture, ainsi que toute autre exploitation agricole. Les statuts sont datés du 17 mars 1904. La durée de l'association est illimitée. Pour devenir membre de l'association, il faut en adresser la demande écrite au comité d'administration qui en référera à l'assemblée générale, et payer le montant d'une ou de plusieurs parts au cours fixé chaque année par la dite assemblée. Un sociétaire ne pourra céder ses parts à un tiers qu'après avoir présenté l'acquéreur au comité d'administration qui décidera s'il l'admet comme nouveau sociétaire. La qualité de sociétaire se perd par la mort, la démission ou l'exclusion prononcée par l'assemblée générale; un membre ne pourra se retirer sans avertissement donné six mois au moins avant la fin de l'exercice et après avoir payé sa part aux charges de cet exercice. Les membres sortants ou exclus auront droit à une partie de l'actif social proportionnellement aux parts qu'ils possèdent. Le fonds social qui ne pourra excéder fr. 30,000 sans décision de l'assemblée générale est représenté par des parts de fr. 25,000; la possession d'une ou de plusieurs parts emporte de plein droit l'adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale. Les membres ne sont solidaires des engagements de l'association que jusqu'à concurrence du montant de leurs parts; ils sont exonérés de toute autre responsabilité individuelle. Les publications émanant de l'association se feront dans les deux journaux de Payerne et dans la Feuille officielle du canton de Fribourg; le conseil d'administration pourra utiliser une publication plus étendue. Les bénéfices annuels seront affectés: 1° au paiement d'un intérêt à chaque sociétaire sur le montant de ses parts, intérêt qui ne sera pas supérieur au 4 %, et 2° le surplus de la manière suivante: 1/3 au fonds de réserve, 1/3 aux parts de fondateurs et 1/3 aux sociétaires à tant par sac de mouture. Les organes de l'association sont: *a.* l'assemblée générale; *b.* le comité d'administration et *c.* les contrôleurs. L'association est administrée par le comité d'administration composé de sept membres nommés par l'assemblée générale pour trois ans et rééligibles. Le président et le secrétaire possèdent conjointement la signature sociale. L'assemblée générale du 17 mars 1904 ayant confirmé les membres du comité provisoire comme membres du comité d'administration pour finir la période, celui-ci se trouve composé comme suit: président: Louis Curty, à Cousset; vice-président: Ulysse Goumaz, à Sedeilles; secrétaire: Elie Vorlet, à Fétigny; membres: Victor De Dompierre, et Louis Givel-Bossy, Fritz Savary-Perrin, Louis Largiader, à Payerne, Pierre Francey, à Montagny-les-Monts, Auguste Bugnon, à Torny-le-Grand, Adolphe Goumaz, à Sedeilles; Fritz Jager, à Trey, Théodore Fischer, à Corcelles, et Joseph Pasche, à Léchelles.

II. Besonderes Register — II. Registre spécial — II. Registro speciale.

Streichungen: — Radiations: — Cancellazioni:

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern

1905. 3. Februar. **Küpfer, Emanuel**, geb. 10. April 1852, Negt., von und in Bern (S. H. A. B. Nr. 313 vom 21. Dezember 1895, pag. 1311).

B. 30.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale neuchâteloise, à Neuchâtel
et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle
pour l'exercice 1904.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		8,297	20	Indemnité aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.
		155,187	99	Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.
		7,900	—	Location.
		5,520	25	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
		20,094	05	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
		15,185	61	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.
		1,500	—	Frais de confection de billets de banque (amortissement).
		2,381	55	Mobilier: Fournitures, entretien (amortissement).
		4,671	45	Divers.
238,326	37	17,588	27	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.
				II. Impôts.
		7,690	55	Impôt fédéral sur billets de banque.
53,833	95	46,143	40	Impôt cantonal sur billets de banque.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		84,267	15	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		153,483	03	A comptes courants créanciers.
		403,022	35	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations).
				930,453. 85 Intérêts et coupons payés.
				10,536. 35 Intérêts et coupons échus non perçus.
				381,366. 48 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904.
				1,322,356. 68
1,515,816	31	875,043	78	447,312. 90 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissement.
		40,848	60	Sur bâtiments de la banque.
		35,000	—	Allocation à la réserve spéciale pour risques en cours.
85,848	60	10,000	—	Allocation à la caisse de retraite des employés.
				V. Intérêts réglementaires et répartitions sur fonds propres.
32,953	45			Intérêts du fonds de réserve de fr. 820,546. 55.
				VI. Bénéfice net.
		5,843	—	Solde au 31 décembre 1903.
350,012	54	344,169	54	Bénéfice net de l'exercice 1904.
2,276,791	22			

Avoir — Produits

				I. Produit du compte d'effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				Intérêts perçus et commissions 310,623. 17
				Réescompte de l'exercice précédent à 4½ % 39,185. 96
				349,809. 13
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4½ % 33,853. 20
315,955	93			
				Effets sur l'étranger:
				Intérêts perçus et bénéfice sur les cours 78,785. 01
				Réescompte de l'exercice précéd. à 4—5 % 4,641. 70
				83,426. 71
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 à 4—5 % . . . . . 2,783. —
80,643	71			
				Avances sur nantissement:
				Intérêts perçus et commissions 63,497. 05
				Réescompte de l'exercice précédent à 4½ % 568. 45
				Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice . . . . . 10,024. —
				à déduire: 74,089. 50
				Intérêts non payés à la fin de l'exercice précédent . . . 8,137. 55
				Réescompte au 31 décembre 1904 à 4½ % 431. 65 8,569. 20
65,520	30			
				Effets à l'encaissement:
14,745	17	476,865	11	Produit d'encaissements, etc. . . . .
				II. Intérêts créanciers et commissions.
				a. Sur créances en comptes courants.
86,255	23			Des banques d'émission, correspondants et succursales
323,491	78			Des comptes courants débiteurs . . . . .
30,141	96			Des comptes courants créanciers (commissions) . . .
				b. Sur autres créances et placements.
				De créances sans engagements par lettres de change:
				Intérêts et commissions perçus en 1904 . 149,663. 85
				Réescompte de l'exercice précédent . . 46,446. 25
				Intérêts échus non payés 21,911. 20
				218,021. 30
				A déduire: Intérêts non payés au 31 décembre 1903 . . . . . 18,823. 25
				199,198. 05
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1904 . . . . . 45,981. 90
153,216	15			
				De placements hypothécaires de toute nature:
				Intérêts perçus 937,276. 90
				Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 19,210. 85
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904 . 467,953. 95
				1,424,441. 70
				A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés de l'exercice précédent . 460,950. 15
963,491	55			
				D'effets publics:
				Intérêts perçus sur les fonds publics propres 165,317. 41
				Bénéfice sur les cours des fonds publics propres 7,957. 50
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1904 30,656. 56
				203,931. 47
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent 11,094. 80
				192,836. 67
				Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour le compte de tiers 10,255. 01
203,091	68	1,759,688	35	
				III. Produits des immeubles.
		11,595	85	Du bâtiment de la banque . . . . .
				IV. Droits et indemnités.
4,042	55			Indemnité accordée par les banques pour frais d'importation de numéraire en 1903 . . . . .
1,936	55	5,979	10	Droits de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeur, etc. . . . .
				V. Produits divers.
		16,391	05	Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, coupons etc. . . . .
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.
		428	76	Sur compte de liquidations et soldes . . . . .
				VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.
		5,843	—	Report à nouveau . . . . .
		2,276,791	22	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale neuchâteloise, à Neuchâtel, pour l'exercice 1904.

Répartition des bénéfices. (Suivant art. 57 de la loi.*)

Le bénéfice net de l'exercice 1904 se monte à		fr. 350,012. 54
A déduire: Intérêts sur le capital de dotation (dont 3½ % sur fr. 3,000,000 et 4 % sur fr. 1,000,000)	fr. 145,000. —	
A l'Etat pour intérêts supplémentaires	„ 918. 75	
„ „ 55 % sur fr. 200,000	„ 110,000. —	
Au fonds de réserve 40 % sur fr. 200,000	„ 80,000. —	
Au personnel de la banque 5 % sur fr. 200,000	„ 10,000. —	„ 345,918. 75
Report à nouveau		fr. 4,093. 79

*) Art. 57, 2me alinéa: Le produit net de chaque exercice annuel est affecté en première ligne, à payer l'intérêt du capital de dotation au taux fixé par le grand conseil, ainsi qu'à couvrir tous les frais accessoires qui se rapportent au service de cet emprunt. Le surplus est réparti de la manière suivante:
40 % au fonds de réserve. — 55 % à l'état. — 5 % au personnel de la banque.

B. 30.

Bilan annuel
de la Banque cantonale neuchâteloise, à Neuchâtel
et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle
au 31 décembre 1904.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif

				I. Caisse.
		3,200,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.
		205,890	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal, y compris Chambre de compensation, Compte A.
		3,405,890	—	*Encaisse légale.*
		23,600	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		415,955	83	Billets des autres banques d'émission suisses, y compris Chambre de compensation, Compte B.
3,891,426	46	45,980	63	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		7,312	15	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		1,893,537	31	Correspondants débiteurs.
		176,615	89	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.
2,114,583	27	37,067	92	Divers: Coupons à l'encaissement.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				3,152,733. 17 échus dans les 30 jours.
				3,321,570. 71 „ entre 31 et 60 „
				1,730,361. 35 „ „ 61 et 90 „
		8,504,036	53	299,371. 35 „ après 90 „
				Effets sur l'étranger:
				311,634. 29 échus dans les 30 jours.
				235 933. 10 „ entre 31 et 60 „
				164,962. 35 „ „ 61 et 90 „
		811,154	14	98,624. 40 „ après 90 „
				Avances sur nantissement:
				394,489. 60 échus dans les 30 jours.
				412,928. 50 „ entre 31 et 60 „
				209,628. 10 „ „ 61 et 90 „
		1,540,960	25	523,914. 05 „ après 90 „
11,694,819	94	838,668	97	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		5,517,643	10	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.
		916,063	70	Comptes courants débiteurs avec crédit à découvert (État et communes).
		2,347,417	40	Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.
		1,059,100	15	Créances sans engagement par lettre de change, sans garantie. Cédules communales.
33,334,920	85	23,494,696	50	Créances hypothécaires de toutes sortes.
				V. Placements à terme indéfini.
		53,225	—	Actions } suivant inventaire (voir annexe nº 2).
		4,763,794	—	Obligations }
		4,817,019	—	*Effets publics.*
4,820,702	20	3,683	20	Liquidations et solde.
				VII. Placements fixes.
		390,000	—	Immeubles à l'usage de la banque.
390,002	—	2	—	Mobilier à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
		549,756	56	Prorata d'intérêts et intérêts échus non perçus sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).
815,675	31	265,918	75	Divers: Part revenant à l'Etat et tantièmes.
57,062,080	03			

Passif

				I. Emission de billets.
Billets en circulation } (voir annexe nº 1)	7,976,400	—		
Propres billets en caisse }	23,600	—	8,000,000	—
				II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
Banques d'émission suisses, comptes créanciers	358,985	30		
Correspondants créanciers	1,535,783	08		
Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)	5,624,020	14		
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)	2,125,775	71		
Intérêts échus et non encaissés	10,536	35		
Tantièmes	10.000	—	9,665,100	58
				IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)	375,148	10		
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe nº 4)	9,506,496	24		
Caisse de retraite des employés (voir annexe nº 6)	16,013	25		
Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	2,338,588	65		
Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	21,372,804	44	33,609,050	68
				V. Comptes d'ordre.
Réserve pour risques en cours (voir annexe nº 7)	130,000	—		
Réescompte sur articles de l'actif } voir détail dans le compte	83,049	75		
Prorata d'intérêts sur articles du passif } de profits et pertes	381,366	48		
Bénéfice net à répartir pour l'année 1904: Part revenant à l'Etat	255,918	75	850,334	98
				VI. Fonds propres.
Capital versé	4,000,000	—		
Fonds de réserve statutaire (y compris l'allocation de 1904)	933,500	—		
Report du solde de bénéfice pour l'année 1905	4,093	79	4,937,593	79
			57,062,080	03

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale neuchâteloise, à Neuchâtel, au 31 décembre 1904.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1904.

				Emission	En caisse	En circulation
344	billets de fr.	500	=	fr. 172,000	2,500	169,500
58,695	„ „ „	100	=	„ 5,869,500	15,000	5,854,500
39,170	„ „ „	50	=	„ 1,958,500	6,100	1,952,400
98,209	billets		=	fr. 8,000,000	23,600	7,976,400

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 1413 comptes avec un avoir d'ensemble . . . . . fr. 5,624,020. 14
remboursables dans tous les cas dans les 8 jours.

c. 7 comptes avec un avoir d'ensemble . . . . . fr. 375,148. 10
remboursables suivant entente spéciale après 8 jours.

Annexe nº 4. Dépôts en caisse d'épargne.

L'article 12 du règlement est ainsi conçu:

„La banque opère les remboursements à vue, lorsque la somme à rembourser ne dépasse pas fr. 200. Elle peut exiger un avertissement d'un mois pour les prélèvements de fr. 201 à fr. 1000, et de trois mois pour ceux de fr. 1001 à fr. 5000."

Les dépôts sur livrets d'épargne se répartissent en:

a. 5377 dépôts avec un avoir jusqu'à fr. 200 . . . . . fr. 251,975. 71
9369 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200 à fr. 200 par compte „ 1,873,800. —
remboursables dans tous les cas dans les 8 jours . . . fr. 2,125,775. 71

c. 9369 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200 . . . . . „ 9,506,496. 24
remboursables après 8 jours . . . . . fr. 11,632,271. 95

Annexe nº 5. Engagements éventuels.

Effets de change non encore échus au 31 décembre 1904, en circulation avec l'endossement de la banque . . . . . fr. 1,032,797. 23

Annexe nº 6. Caisse de retraite des employés.

Etat au 31 décembre 1903		fr. 12,350. —
Intérêts perçus		„ 3,518. 80
Cotisations		„ 1,500. —
Allocation de 1904		„ 10,000. —
		fr. 27,368. 80
A déduire: Achat de titres pour compte de la caisse	fr. 10,105. 55	
Allocation au secrétaire	„ 50. —	
Indemnité au décès d'un membre de la caisse	„ 1,200. —	„ 11,355. 55
		fr. 16,013. 25

Annexe nº 7. Réserve spéciale pour risques en cours.

Etat au 31 décembre 1903	fr. 105,000. —
Moins: Prélèvements en 1904	„ 10,000. —
	fr. 95,000. —
Allocation de 1904	„ 35,000. —
Etat au 31 décembre 1904	fr. 130,000. —

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 200.

Annexe n° 2. Inventaire des titres au 31 Décembre 1904.

Nombre	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes
	I. Obligations.			
1	Obligations 4½ % Etat de Neuchâtel 1877 . .	1,000	pair	1,000
4	„ 3½ % do. 1887 . .	4,000	98	3,920
88	„ 3½ % do. 1893 . .	88,000	98	86,240
41	„ 3½ % do. 1894 . .	41,000	98	40,180
1	„ 3½ % do. 1898 . .	1,000	98	980
4	„ 4 % do. 1899 . .	4,000	pair	4,000
2	„ 3½ % do. 1902 . .	2,000	98	1,960
156	„ 3½ % do. 1903 . .	156,000	98	152,880
5	„ 4 % Canton de Bâle-Ville 1901 .	5,000	pair	5,000
75	„ 3½ % Canton de St-Gall 1903 . .	75,000	98	73,500
10	„ 3 % Allemand 1903	Mk. 10,000	90 et 123	11,070
162	„ 2½ % Consolidés anglais	£ 16,600	85 et 25.10	354,161
125	„ 3 % Transvaal 1903 (garantie du gouvernement anglais . .	£ 20,000	95 et 25.10	476,900
600	„ 3 % Russe or 1891/1894 . . .	300,000	72	216,000
1	„ 3½ % Ville de Neuchâtel 1886 .	1,000	97	970
9	„ 3½ % do. 1888 .	9,000	97	8,730
3	„ 3½ % do. 1890 .	3,000	97	2,910
32	„ 3½ % Ville de Winterthour 1903 .	16,000	95	15,200
11	„ 4 % Commune de La Chaux-de-Fonds 1887	11,000	pair	11,000
4	„ 3¾ % Commune de La Chaux-de-Fonds 1892	4,000	pair	4,000
10	„ 3½ % Commune de La Chaux-de-Fonds 1897	5,000	95	4,750
10	„ 4 % Commune de La Chaux-de-Fonds 1901	5,000	pair	5,000
4	„ 3¾ % Commune de Colombier 1895	2,000	pair	2,000
3	„ 3¾ % Commune de Gorgier 1894	1,500	pair	1,500
8	„ 3½ % Commune de Landeron-Combes 1897	4,000	95	3,800
3	„ 3.60 % Commune du Locle 1894 .	3,000	95	2,850
2	„ 3.60 % do. 1894 .	1,000	95	950
4	„ 3½ % do. 1898 .	2,000	95	1,900
3	„ 3¾ % do. 1889 .	3,000	pair	3,000
170	„ 3½ % Commune de Peseux 1903 .	85,000	95	80,750
6	„ 3¾ % Commune de St-Aubin-Sauges 1894	3,000	pair	3,000
3	„ 3½ % Commune de St-Blaise 1896	1,500	95	1,425
5	„ 3¾ % do. 1902	2,500	pair	2,500
283	„ 2 % Ville d'Anvers 1903 (avec lots)	28,300	pair	28,300
217	„ 2½ % Ville de Bruxelles 1902 (avec lots)	21,700	pair	21,700
87	„ 2 % Ville de Paris 1899 (Métropolitain) (avec lots) . .	43,500	400	34,800
43/4	„ 2 % Ville de Paris 1899 (Métropolitain) (avec lots) . .	5,375	100	4,300
50	„ 3¾ % Ville de Rome or (garanties par l'Etat)	25,000	pair	25,000
3	„ 3¾ % Caisse hypothécaire du Canton de Berne	2,100	pair	2,100
	A reporter			1,700,226

Nombre	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes
	Report			1,700,226
51	Obligations 4 % Caisse hypothécaire du Canton de Fribourg	51,000	pair	51,000
1	„ 4 % Caisse hypothécaire de San-Francisco (Remboursable en 1905)	1,000	pair	1,000
6	„ 3½ % Crédit foncier Neuchâtelois. Remboursables	3,500	pair	3,500
13	„ 3¾ % Crédit foncier Neuchâtelois	12,500	pair	12,500
1	„ 4 % do.	500	pair	500
18	„ 4 % Crédit foncier Central Prussien 1890	Mk. 16,500	pair et 123	20,295
708	„ 3 % différé des Chemins de fer fédéraux 1903	354,000	94	332,760
31	„ 3½ % Jura-Simplon 1894 . . .	15,500	98	15,190
8	„ 3½ % Jura-Berne-Lucerne 1889 (Brünig)	8,000	99	7,920
2160	„ 4½ % Chemin de fer Berne-Neuchâtel (Ligne directe) . .	2,160,000	98	2,116,800
2	„ 3 % Chemins Locaux d'Autriche	Kr. 20,000	80, 123 et 85	16,728
6	„ 5 % Great Northern Railway Company U. S. A. 1903 (Notes, remboursables en 1905) .	£ 6,000	pair et 25.10	150,600
10	„ 4 % Union Pacific Railroad Company, 1ère hypoth. or 1947	$ 10,000	pair et 5.15	51,500
4	„ 5 % Union Pacific Railroad Company (Collateral notes, remboursables en 1905) .	$ 20,000	pair et 5.15	103,000
51	„ 3¾ % Société de Transport par Voitures-Automobiles, Neuchâtel, garanties par les Communes de Neuchâtel, Savagnier, Dombresson, Fenin-Vilars-Saales . . .	25,500	pair	25,500
257	„ 3½ % Compagnie des Tramways de Neuchâtel (1re hypoth. sur la ligne N. C. B.) . . .	128,500	95	122,075
45	„ 3½ % Société de Navigation à vapeur, Neuchâtel-Morat . .	22,500	95	21,375
10	„ 4 % Société Coopérative de Consommation, Neuchâtel 1899, (Remboursables en 1905) .	1,000	pair	1,000
22	„ Titres divers	10,700	—	10,325
	Total des obligations			4,763,794
	II. Actions.			
58	Actions Société en commandité par actions G. Favre-Jacot & Cie, au Locle, Sie A.	29,000	pair	29,000
51	„ Banque Commerciale Neuchâteloise .	25,500	475	24,225
	Total des actions . .			53,225
	Total des Obligations			4,763,794
	Total . .			4,817,019

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Schweizerischer Bankverein

Emission von 20,000 neuen Aktien à Fr. 500

Behufs Erhöhung des Grundkapitals von 40 auf 50 Millionen Franken hat der Verwaltungsrat kraft der ihm durch § 5 der Gesellschaftsstatuten erteilten Ermächtigung beschlossen, 20,000 neue auf den Inhaber lautende Aktien im Nominalbetrage von je Fr. 500 unter folgenden Bedingungen auszugeben:

1) Die neuen Aktien sind vom 1. Januar 1906 an dividendenberechtigt und den schon bestehenden Aktien in jeder Hinsicht gleichgestellt;
2) Die Emission derselben erfolgt zum Kurse von **Fr. 660** pro Aktie. Das Aufgeld von Fr. 160 pro Aktie nach Abzug der Emissionskosten wird dem Reservefonds, bezw. der Spezialreserve zugeteilt;
3) Die Einzahlung hat bei den Kassen des **Schweizerischen Bankvereins in Basel, Zürich oder St. Gallen** zu geschehen wie folgt:
   Fr. 260 = 20 % nebst Fr. 160 Aufgeld in der Zeit vom 13.—20. März 1905,
   Fr. 200 = 40 % in der Zeit vom 20.—22. Juni 1905,
   Fr. 200 = 40 % in der Zeit vom 20.—22. September 1905.
   Die auf den Nominalbetrag der Aktien geleisteten Einzahlungen werden für die Zeit von der Einzahlung bis zum 31. Dezember 1905 mit 5 % per Jahr verzinst, und zwar wird dieser Zins, der sich auf Fr. 12 pro Aktie stellt, bei Aushändigung der neuen Aktientitel gegen die Interimsscheine ausbezahlt. Auf verspäteten Einzahlungen wird statutengemäss ein Verzugszins von 6 % berechnet.
4) Mit der Einzahlung der 1. oder 2. Rate kann auch die Vollzahlung verbunden werden, unter Abzug von 4 % Disconto per Jahr für Vorauszahlung der noch nicht fälligen Beträge.
5) Gegen Leistung der ersten Einzahlung werden auf Namen lautende Interimsscheine ausgestellt, auf denen auch die übrigen Einzahlungen bescheinigt werden, und gegen Rückgabe der volleinbezahlten Interimsscheine werden spätestens am 31. März 1906 die neuen Aktientitel mit Dividendengenuss ab 1. Januar 1906 ausgeliefert. (272)
6) **Bezugsrechte.**
   a) Für die eine Hälfte dieser Emission, somit für 10,000 Stück der neuen Aktien, ist zunächst den **Zeichnern der Aktien der ersten Emission des ehemaligen Basler Bankvereins** ein Bezugsrecht nach dem Verhältnis ihrer damaligen Aktienzeichnung reserviert. Hienach kann auf je 6 damals gezeichnete Aktien jetzt eine neue Aktie verlangt werden.
   Wer nun dieses Vorrecht geltend machen will, wird hiemit eingeladen, dies bei Verlust des Anspruches **längstens bis 8. März 1905** bei dem **Schweizerischen Bankverein in Basel** schriftlich zu erklären, sich über seine Berechtigung auszuweisen und innert gleicher Frist durch Zeichnung der beanspruchten Anzahl Aktien sich zur Leistung der oben unter Ziffer 3 festgesetzten Einzahlungen zu verpflichten.
   b) Für die andere Hälfte dieser Emission, somit ebenfalls für 10,000 Aktien, sowie für diejenigen Aktien der ersten Hälfte, welche nicht auf Grund des unter *a* bezeichneten Vorrechtes beansprucht werden, steht den **jetzigen Aktionären** das Bezugsrecht nach dem Verhältnis ihres Aktienbesitzes zu.
   Der Zeitpunkt und die Modalitäten der Ausübung dieses Bezugsrechtes der Aktionäre werden nach dem 8. März 1905 durch besondere Publikation bekannt gegeben werden.
7) Die erforderlichen Formulare sind bei den obgenannten Kassen zu beziehen.

Basel, den 6. Februar 1905. **Der Verwaltungsrat des Schweizerischen Bankvereins.**

Une fabrique de coffres-forts demande un voyageur à la commission. Adresser offres sous chiffre Zag E 51 à (285) Rudolf Mosse, Berne.

Ein in vollem Betriebe stehendes industrielles Unternehmen **sucht** zu weiterer Ausdehnung einen stillen

Teilhaber

mit einer Einlage von Fr. 30,000.
Offerten unter Chiffre **Z V 1196** an die Annoncen-Expedition **Rudolf Mosse, Zürich.** [287]

Attention! Les fabriques renommées suivantes de machines pour outils: **J. E. Reinecker, Chemnitz; J. G. Weisser Söhne, St. Georgen** (Fôret noire); **Union, Maschinenfabrik, Chemnitz, etc.** ont chargé de leur représentation **H. Graf-Buchler, Ingénieur à Zurich,** ci-devant dans la maison Wolf & Graf. La raison sociale **Wolf & Graf** a cessé d'exister. [64]

Wacker Schmidlin & Cie

Bankgeschäft

Elisabethenstrasse 53 in Basel.

An- und Verkauf von kotierten und nicht kotierten Wertpapieren.

Kapitalanlagen.

Ausführung von Börsen-Ordres an allen Börsen z. kulanten Bedingungen. **Annahme von Geldern** in Konto-Korrent und gegen Kassascheine mit fester Verfallzeit.
Tägliche Berichterstattung über den Effektenmarkt. [58]

Rudolf Mosse, Zürich-Bern, Annoncen-Expedition.

Buchdruckerei H. JENT in Bern. — Imprimerie H. JENT, à Berne.